

# COMMISSION MEDICO-TECHNIQUE

Saint-Lô – jeudi 6 octobre 2022 – 9 H 30

Invités	Présent	Excusé
<b>Dr Beuron Frank</b> (titulaire-secteur nord)	X	
<b>Dr Delhostal Jean</b> (titulaire-secteur sud)	X	
<b>Dr Rivière Gaëlle</b> (suppléante-secteur sud)		X
<b>Dr Drematcheff Sonia</b> (titulaire-secteur bocage)	X	
<b>Dr Guillemette Marie-Chantal</b> (suppléante-secteur bocage)		X
<b>Ginette Robine</b> (titulaire-secteur sud)	X	
<b>Valérie Hélié</b> (titulaire-secteur sud)	X	
<b>Mélanie Albaret</b> (titulaire-secteur nord)		X
<b>Charline Letouzé</b> (titulaire-secteur centre)	X	
<b>Audrey Chapron</b> (titulaire-secteur centre)	X	
<b>Marion Lefeuvre</b> (titulaire-secteur sud)	X	
<b>Céline Lefebvre</b> (titulaire-secteur bocage)	X	
<b>Gabin Hodiesne</b> (suppléant-secteur bocage)		X
<b>Madeline Deboislorey</b> (titulaire tous secteurs)	X	
<b>Pascale Lemasle</b> (titulaire-secteur sud)	X	
<b>Muriel Legand</b> (suppléante-secteur sud)		X
<b>Nelly Diligence</b> (titulaire-secteur centre)	X	
<b>Annick Trevel</b> (suppléante-secteur centre)	X	
<b>Elodie Durand</b> (titulaire-secteur bocage)	X	
<b>Sandrine Hureaux</b> (titulaire tous secteurs)	X	
<b>Audrey Ryckewaert</b> (suppléante tous secteurs)		X
<b>Julien Schoonheere</b> (Chargé de la Qualité et des projets)	X	
<b>Pierrick Martin</b> (Directeur Général)	X	
<b>Didier Morisset</b> (Président)	X	

## COMPTE-RENDU

### 1. Réforme et décrets parus :

- Visites post exposition et visites de fin de carrière : réflexion entreprise en juin 2022 par des médecins du travail du secteur sud et centre. Création d'un groupe de travail issu de la CMT pour poursuivre le travail réalisé afin d'aider au mieux les équipes sur ces types de visite.

- Délégation aux IDEST : Un groupe de travail PRESANSE est en cours.

Dr Delhostal explique que dans la présentation faite aux médecins relais c'est un partage technique entre les IDEST en excluant le protocole appartenant à la responsabilité du Médecin du travail. M Martin indique que le groupe comportera des IDEST et des Médecins du travail des différents Services normands.

M. Martin ajoute que l'objectif de ce groupe, dont les membres sont désignés par les régions, est en cours d'affinement et que c'est lié à la pratique des IDEST.

M. Morisset explique que les membres du groupe sont validés par Présanse Normandie et que c'est une mise en cohérence du travail des IDEST avec les Médecins du travail sur l'ensemble du territoire.

Il fait savoir que le manque de Médecins du travail est à peu près général en France.

- Vaccinations : appel à candidatures (par Julien Schoonheere en concertation avec Vanessa Ode) pour créer un groupe de travail pour orienter les équipes.

Dr Delhostal précise que la vaccination fait partie de la santé publique dans laquelle nous sommes maintenant impliqués bien que ce ne soit pas notre activité principale.

Le mail que la DREETS a envoyé soulève des questions puisqu'il indique qu'il faudrait avoir l'accord de l'employeur du fait que l'accident vaccinal peut entraîner un accident du travail. Or, les Médecins du travail ne sont pas d'accord car la vaccination fait partie de l'entretien ou de la visite.

M. Martin demande à ce qu'on lui transfère ce mail pour avoir l'avis du service juridique de Présanse par rapport à la réforme en sachant que cet avis pourrait être une source d'entrée pour le groupe de travail.

### 2. Référent en ergonomie

Suite à 2 départs, il ne reste plus qu'une seule IPRP référente en ergonomie pour l'ensemble des secteurs. Est-il prévu de former de nouvelles personnes ? Doit-on continuer à proposer les démarches ergo dans notre catalogue ? Ces démarches font-elles partie de l'offre socle ?

Julien Schoonheere explique que dans l'offre socle l'ergonomie en fait partie mais pas la démarche ergo.

M. Martin ajoute que la démarche ergo est une activité concurrentielle.

Il fait savoir que le Service réfléchit à la formation de nouvelles personnes car nous sommes en pleine organisation et qu'un(e) responsable des conseillers en prévention est en cours de recrutement d'ici la fin de ce mois.

Il fait remarquer que la formation des 3 référents en ergonomie a duré 1 an à la Sorbonne et ce fut un investissement du Service conséquent pour avoir au final 6 actions de réalisées.

Charline Letouzé précise que la fin de leur formation est intervenue pendant la période Covid et que les démarches ont été stoppées.

M. Martin indique que le Service a choisi de monter en compétences 3 conseillers en prévention mais la question est de savoir si on a besoin des démarches ergo dans le Service car à ce jour, solliciter les entreprises fait partie de l'offre complémentaire.

Comme le Service est le seul à ne pas avoir d'ergonome, il faudra prendre le temps de la réflexion de ce projet.

Dr Delhostal indique qu'il y a des difficultés avec des grandes entreprises pour trouver la frontière entre l'offre socle et cette démarche ergo.

M. Martin explique que les conséquences de l'offre socle et de l'offre complémentaire se situent au niveau budgétaire. L'offre complémentaire ne peut pas être compensée par le budget global du Service. Le Chiffre d'Affaires doit donc autofinancer cette démarche car ce ne sont pas les cotisations qui financeront cela.

S'il n'y a pas de besoins exprimés par les entreprises, il n'y a pas de besoin pour un référent ergonome car comment s'autofinancera-t-il ?

Il faut bien réfléchir car dans la certification un des axes contrôlé est bien l'offre socle et l'offre complémentaire.

M. Martin précise bien que l'ergonomie ne va pas disparaître de l'offre socle mais que ce sont les démarches ergo qui posent souci.

Pascale Lemasle demande ce qu'est la démarche ergo par rapport à l'ergonomie ?

M. Martin répond que le contexte peut paraître simple mais il faut se poser des questions.

Céline Lefebvre indique que sur le secteur de Flers il n'y a pas forcément de demandes car en 10 ans seules 2 grosses démarches ont été faites pour des grandes entreprises.

Dr Drémacheff explique que l'aménagement de poste fait partie de l'ergonomie.

M. Martin fait savoir que cela fera partie du travail d'analyse du ou de la responsable des conseillers en prévention d'ici la fin de l'année.

Sandrine Hureaux demande si on peut se positionner sur des missions de formation ?

M. Martin répond que la mission des Services de Prévention et de Santé au Travail sur la formation est dans le Code du Travail et que le Service fait des sensibilisations car il n'a pas le droit de faire des formations.

Les organismes de formation affiliés sont parfois intéressants et cela concerne l'offre complémentaire car les ressources ne prennent pas sur l'offre socle.

Il faut séparer ce qui n'est pas de notre ressort dans l'offre socle.

Dr Beuron indique que le besoin d'approche ergonomique existe aussi dans les TPE car il a été sollicité par une entreprise ayant 3 salariés et son équipe a donné des conseils faute d'ergonome.

M. Martin précise qu'il faut bien définir le périmètre entre l'offre socle et l'offre complémentaire et se demander quel est le besoin par rapport à la compétence dans les équipes.

M. Morisset en ressort 2 réflexions : il constate qu'il y a très peu de demandes de vraies démarches ergo. Dans ce cas, s'il y a une demande, un appel à un organisme extérieur peut être fait plutôt que de former quelqu'un en référent. La 2<sup>ème</sup> réflexion est que l'on ne propose pas car on n'a pas ou on fait avec nos moyens.

Il faudrait arriver à confronter ces 2 réflexions et à en tirer une conclusion.

M. Martin rappelle que la base du projet des référents ergonomes est un appui sur le terrain pour les équipes. Les conseillers en prévention dans chaque équipe ont des connaissances en ergonomie pour répondre aux besoins et les référents venaient en appui si besoin.

Il faut donc nous laisser du temps pour réfléchir.

### 3. Point sur les commissions

#### • Commission Hygiène de vie :

- Dernière réunion le 04/10.
- Présentation du module à l'équipe IDEST le 10/10 puis diffusion à tout le Service.
- 3 autres projets actés : 2 en lien avec le suivi individuel (sport, femme enceinte ou allaitante) pour accompagner au mieux les équipes et 1 sur l'alimentation avec 1 livre de recettes.

#### • Commission EVRP :

- Ouverture du sous-groupe de travail « Optimisation de la FE ».
- Voir si le pack stats BO est à ouvrir aux autres membres des équipes.
- Réflexion à mener : savoir comment utiliser au mieux les données du suivi individuel pour alimenter la FE.

#### • Commission CMR :

- Grand travail sur la poly exposition avec un plan d'actions défini. L'évaluation du risque chimique est une méthodologie à part entière. Un encart pour informer les employeurs est en cours de préparation ainsi qu'une fiche guide pour que les équipes puissent utiliser des outils.
- 1 affiche a été créée sur le projet d'enfants et 1 est en cours sur la silice et le soudage.
- Toxilog : ressources formées et informations aux Médecins du travail et aux IDEST.

#### • Commission TMS :

- Perte de ressources au sein de la commission d'ici la fin de l'année, appel à candidature à réaliser.
- Perte de ressources PRAP, est-ce une action comprise dans l'offre socle ?

La réponse est non car c'est plutôt une offre complémentaire.

- Besoin de monter un nouveau projet pour sensibiliser les salariés sur les TMS.

M. Martin indique qu'il y a les sensibilisations PRAP dans le domaine sanitaire et sociale et celles dans le domaine industriel où il y a des besoins. Il fait savoir qu'il a demandé au groupe de voir ce qui se faisait ailleurs pour étudier le besoin de formation ou pas.

- Commission Santé mentale :

- Dernière réunion le 22/09.
- Avis de la commission pour déployer aux équipes la conduite à tenir face à une agressivité rédigée par Karine Courtaud.
- QVCT (Qualité de Vie et des Conditions de Travail) : gros travail sur la réflexion suite à une demande de la commission EVRP.
- Demande faite au service RH pour avoir un binôme d'intervenants par secteur sur l'évènement grave avec au moins 1 Médecin du Travail dans le binôme.
- Session bien-être : travail du support en cours et en attente du retour de la soirée sur la santé du dirigeant du 05/10.
- Réflexion des RPS dans la FE.

- Relancer le groupe innovation : à faire sous quinzaine.

- Soirée événementielle du 05/10 – Santé du dirigeant :

Sandrine Hureaux indique que cela aurait pu être intéressant de proposer la conférence aux psychologues.

M. Martin répond que le choix du Service a été de proposer ce thème, avec M. Torrès comme intervenant, qu'aux Médecins du travail car la volonté était d'avoir un temps d'échange avec les Médecins du travail.

On pourrait prévoir que cet intervenant vienne sur 1 journée du Service si on veut aller plus loin.

Il fait savoir que cette soirée fut une belle réussite car les adhérents sont allés voir les stands, sont venus avant la conférence de M. Torrès et sont restés ensuite.

Cette soirée a permis de répondre à 1 des objectifs du Projet de Service qui est de présenter le Service et a permis également de réunir les 5 commissions.

Cela nous amène à réfléchir à la nécessité de proposer une soirée de ce type tous les ans.

#### 4. Point sur les groupes de travail internes

- Apprentis :

- Organisation d'une réunion avec les acteurs de la formation afin d'échanger sur les possibilités d'actions pour les sensibiliser pendant leur parcours de formation.
- Réunion du groupe à la fin du mois pour faire le point avec des représentants du secteur Bocage.

- Relais de prévention :

- Dernière réunion le 20/09.
- Poursuite des actions à mettre en place avant le déploiement.

- Groupe optimisation FE :

- Réponse de la DREETS quant à la mise à jour des FE.
- Attente d'informations de la part des commissions concernant la poly exposition et la QVCT pour les intégrer dans la FE.
- Prise en compte des retours utilisateurs concernant la trame actuelle.
- Inventaire des fiches techniques et fiches métiers déjà réalisées.
- Attente du bilan image ST.

M. Martin précise qu'il attend un bilan des Services de Marseille et de Grenoble qui ont pris notre concept vu que le prototype est dans la base test de Val.

Comme nous n'avons pas encore le produit fini, une réunion est prévue avec l'équipe de Val et l'équipe projet en interne pour obtenir la V1.

#### **5. Communication du Projet de Service actualisé 2020-2023**

- Mise à jour en cours de la page intranet concernant le Projet de Service.
- Diffusion à l'ensemble du personnel avec une fiche synthèse sur le même modèle que pour le dernier Projet de Service.

Audrey Chapron informe que le prochain Projet de Service débutera en 2023, ce qui fait que d'ici la fin de l'année il y aura un appel à candidature pour constituer un groupe de travail CMT/DPS pour effectuer l'analyse collective des besoins.

Le groupe sera constitué fin novembre pour une réunion en début d'année 2023, une collecte des données et la rédaction sur le second semestre 2023.

M. Martin fait savoir que pour la DREETS le Projet de Service doit avoir les mêmes dates que l'agrément, ce qui fait que le prochain Projet de Service correspondra à la durée de validité de l'agrément.

#### **6. Formation des membres CMT**

M. Martin va se rapprocher du service RH pour savoir où cela en est.

#### **7. Informations données dans les différentes réunions de secteur**

Moyens d'harmoniser l'Information ? Transmission des informations données aux équipes aux médecins du travail pilote d'équipe pluri.

Dr Delhostal explique qu'il faudrait avoir quelque chose qui permette de cadrer pour le pilotage des équipes lors des staffs afin de ne pas avoir d'incertitude sur les messages.

M. Martin fait savoir que l'on a tout essayé et qu'à ce jour on a les réunions de secteurs par métiers et des réunions de Médecins du travail au cours desquelles il donne les mêmes informations aux différents secteurs avant les échanges de pratiques entre Médecins du travail.

Il faut donc trouver une solution sur une harmonisation sans réunir tout le monde.

Il ajoute qu'il essaie d'aller aux autres réunions pour donner une information commune qui le nécessite.

A ce jour, le concept est perfectible.

#### **8. Questions diverses**

- Les membres titulaires de la CMT rencontreront la DREETS le mercredi 9 novembre 2022 à 14 h 00 à St-Lô dans le cadre du renouvellement de l'agrément.
- Les prochaines réunions 2023 seront fixées via un Doodle en prenant en compte le rétroplanning pour le nouveau Projet de Service.
- Les journées Santé Travail se dérouleront les 11 et 12 octobre prochains.



La prochaine réunion sera à fixer ultérieurement